

Répondre aux crises alimentaires de façon durable

Impliquer et soutenir les paysans et les paysannes

En 2011, les plates-formes paysannes nationales du Bénin, du Burkina Faso, de Guinée, du Mali, du Sénégal et du Togo ont commandité auprès d'experts locaux, des études de cas visant à évaluer des initiatives mises en place dans leur pays pour lutter contre les crises alimentaires. Les principales conclusions de ces études et d'une étude similaire menée en Guinée Conakry sur la pomme de terre, sont reprises dans le présent document. Les résultats complets sont disponibles auprès des organisations concernées, ainsi que sur le site www.sosfaim.org



En Afrique, l'exploitation agricole familiale paysanne est la principale source de production agricole et un des piliers de l'économie. 70 % de la population active y est impliquée, et c'est dans les exploitations agricoles familiales qu'est produit 80 % de la nourriture consommée.

Pour les organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest, lorsque les exploitations familiales se développent dans un environnement institutionnel, financier, et technique favorable, elles peuvent nourrir les populations de façon durable.

Malgré cette place centrale jouée par les agriculteurs familiaux dans le développement de la région, la majorité d'entre eux vit en dessous du seuil de pauvreté. Les exploitations agricoles familiales généralement peu reconnues ne sont pas, ou quasi pas -soutenues par les autorités publiques. Elles sont par ailleurs souvent mises en concurrence avec les produits importés à bas prix, ce qui vient déstabiliser les marchés locaux déjà fragiles.

Les exploitations familiales occupent pourtant une main d'œuvre nombreuse que les autres secteurs de l'économie locale ne

sont pas aujourd'hui en mesure d'absorber. Elles sont par ailleurs préservatrices et gestionnaires des ressources naturelles que sont les terres, l'eau, les forêts, la biodiversité et le climat

Fort de ce constat, souvent en réponse à la crise alimentaire de 2007-2008, plusieurs pays ouest-africains ont lancé des mesures d'appui à l'augmentation de la production agricole à travers des investissements productifs et des politiques adaptées. Plusieurs d'entre elles ont enregistré des succès. Ces résultats positifs ont été obtenus en misant sur l'implication et le dynamisme des exploitations familiales, leurs capacités d'adaptation, leur volonté de se moderniser et de contribuer à la sécurité alimentaire de leur région. Les facteurs de succès de ces initiatives et les recommandations qui en découlent ont été analysés dans 6 études commanditées par les organisations paysannes elles-mêmes et synthétisées dans les fiches ci-jointes.

En bref

- **Au Togo**, la filière maïs a connu une croissance 1,5 fois plus élevée que les autres céréales, grâce à un éventail de mesures issues des programmes publics de relance. Les rendements du maïs atteignent 0,6 tonnes/Ha, contre 0,38 tonnes/ha pour le mil, et 0,42 tonnes/ha pour le sorgho et les producteurs familiaux y voient une filière d'avenir.
- **Au Mali**, l'« Initiative Riz » a permis d'améliorer la production nationale qui est passée d'environ 1 million de tonnes en 2007 à 1,6 millions en 2008, et à 2,3 millions de tonnes en 2011. Cette croissance a été possible grâce aux mesures de soutien en faveur des exploitations familiales prises par le gouvernement en concertation avec les organisations paysannes, telles que l'accès aux intrants, la promotion des variétés de riz adapté aux conditions agro-écologiques du pays, ... Cette croissance de la production a par ailleurs directement bénéficié aux producteurs, reconnaît l'étude.
- **Au Sénégal**, une politique de quota aux importations pendant la période de commercialisation des oignons locaux, en concertation avec les organisations de producteurs, conjointement à une interconnexion des zones de production et une amélioration des conditions de stockage, ont permis d'accroître l'auto-suffisance du pays sur cette filière. Ainsi la production a quadruplé en l'espace de 8 ans, passant de 40.000 tonnes en 2002-2003 à 177.000 tonnes, en 2010-2011 que les producteurs ont pu mettre sur le marché à un prix rémunérateur.

Lutter structurellement contre la crise en développant la filière riz

En vue de lutter contre la pauvreté, et assurer son développement, le gouvernement du Mali a fait de la sécurité alimentaire, une priorité. En 2008, dans la perspective d'apporter une réponse conjoncturelle et structurelle à la crise alimentaire, le Mali a mis en place « l'Initiative Riz ».

L'objectif premier de cette initiative était d'atteindre l'autosuffisance en matière de consommation de riz dans le pays, et devenir un exportateur net de riz à destination des autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Concrètement, grâce à une amélioration et une multiplication par deux de la production sur la campagne 2008-2009, le Mali comptait dégager une quantité d'un million de tonnes à commercialiser (900.000 sur le marché intérieur et 100.000 tonnes sur le marché international), au-delà de la production autoconsommée de 600.000 tonnes.

Comment ? Il s'agissait de soutenir 447.000 exploitations agricoles sur différents axes :

- **des mesures politiques.** Mise en place d'un comité de pilotage pour assister le Ministre de l'agriculture et de plusieurs comités régionaux, avec une forte implication des chambres régionales d'agriculture,

- **un investissement financier** de l'ordre de 13 milliards de CFA à charge de l'État permettant de financer un dispositif d'approvisionnement en intrants (semences et engrais),

- **des mesures techniques,** avec la diffusion d'une nouvelle variété de riz pluvial (Nerica),

- **le soutien à des mesures organisationnelles de la filière** (appui des Organisations paysannes –OP–, autorités locales, partenaires techniques et financiers). Les chambres d'agriculture ont joué un rôle important de soutien aux OP, et aux paysans en (1) diffusant l'information sur l'initiative et les moyens disponibles et (2) leur permettant tout d'abord d'identifier leurs besoins.

- **un investissement des producteurs eux-mêmes** avec des apports propres (crédits, achat de matériel), à concurrence de plus de 21 milliards de CFA.

On note également dans l'Initiative Riz, la mise en place d'une chaîne de valeur avec, dans l'élaboration de la démarche, un schéma de commercialisation, une amélioration de la qualité de la transformation grâce à du matériel nouveau.

Les effets positifs observés suite à l'adoption des mesures

Après trois années d'appui aux producteurs dans le cadre de « l'Initiative Riz », la production de riz s'est largement détachée de celle des autres céréales, et son poids dans l'économie locale consolidé.

- Sur le plan commercial, on observe une augmentation de la production qui passe de 1.082.384 tonnes en 2007/2008 à 1.607.647 tonnes en 2008/2009 soit une croissance de 48,5 %.

- Au-delà d'une augmentation significative de la production depuis le lancement de « l'Initiative Riz » grâce à une amélioration des rendements ; on observe surtout une extension fulgurante des superficies emblavées (de 392.000 ha en 2007-2008 à 626.000 ha en 2008-2009, soit plus de 40 %).

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|------|------|------|------|------|
| Poids du riz dans le PIB (%) | 3,2 | 3,1 | 5,1 | 4,7 | 5,5 |
| Poids du riz dans le secteur primaire (%) | 9,5 | 9,6 | 14,1 | 13,5 | 15,2 |
| Taux de croissance réelle du riz (%) | 6,0 | 2,6 | 48,5 | 6,0 | 24,0 |
| Taux de croissance réelle du PIB (%) | 5,3 | 4,3 | 5,0 | 4,5 | 5,9 |

■ «L'Initiative Riz», grâce au soutien à l'équipement et à la formation, a permis aux producteurs de réduire la pénibilité du travail en rizière physiquement très éprouvant.

En effet l'étude révèle que les exploitations familiales ont bénéficié d'une augmentation de revenus significative. Des études sont programmées en 2012 pour évaluer précisément l'incidence des mesures.

En termes de développement des exploitations familiales, «l'Initiative» a eu comme effet d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages dans la mesure où la disponibilité apparente en riz a passé de 67.6 Kg par habitant/an en 2006/2007 à 101 Kg habitant/an en 2010 ».

Selon les OP impliquées, malgré les faiblesses soulignées ci-dessous, « l'Initiative Riz », montre que la sécurité alimentaire des populations peut être assurée par la mise en œuvre de politiques publiques qui soient bien ciblées sur les exploitations familiales et leurs organisations.

Cette évolution est d'autant plus déterminante que la croissance a été redistributive, au niveau des exploitations familiales bénéficiaires de l'initiative.

L'initiative fait néanmoins apparaître quelques faiblesses

■ Le volet commercialisation initialement prévu dans le programme n'a pas été mis en place dans le développement des mesures. L'augmentation de la production n'a dès lors pas permis d'obtenir tous les bénéfices escomptés.

■ Le maintien des importations compte tenu des facilités fiscales accordées par le gouvernement malien va à l'encontre des intérêts de la production sans pour autant viser les consommateurs les plus vulnérables (exonération générale sur la TVA). Pour la période 2006/2007 à la campagne 2009/2010, les importations n'ont baissé que de 12% (de 152.000 tonnes à 135.000 tonnes).

■ Une lenteur dans la mise en place des mesures (approvisionnement en intrants, dossiers administratifs,...) n'a pas toujours permis aux producteurs d'être dans les meilleures conditions de travail.

■ La traçabilité et la soutenabilité des subventions de crédit sont, selon les OP, discutables (faible taux de récupération des crédits équipements).

Enfin, il convient de regarder avec circonspection la stratégie du gouvernement

consistant dans l'octroi de terres à des investisseurs privés dans une perspective d'aménagement des terres rizicoles (aménagements hydro-agricoles). Ainsi le projet Malybia, à travers lequel le gouvernement malien concède pour 50 ans 100.000 ha à la société privée malienne-lybienne dans l'Office du Niger a soulevé de sérieuses préoccupations au sein des OP de la région.

Les recommandations à la suite de cette initiative viennent en échos aux faiblesses évoquées :

■ renforcer et améliorer l'accès aux intrants en temps utile,

■ améliorer les mécanismes de formation et appui conseil,

■ renforcer la gouvernance de la filière,

■ développer des mécanismes de commercialisation adaptés, ...

Étude réalisée par Aboumedianne Touré, pour la CNOP et SOS FAIM Belgique, Mai 2011, dans le cadre d'un partenariat entre SOS FAIM-CFSI-VECO et des Plates-formes paysannes d'Afrique de l'Ouest.

>>> L'étude complète est disponible sur le site www.sosfaim.org



La combinaison gagnante pour la filière pomme de terre

Jusqu'en 1990, les guinéens consommaient des pommes de terre importées. La production locale, faible, chère et de médiocre qualité ne pouvait faire face à la concurrence. Aujourd'hui, la Guinée est exportatrice. Comment expliquer ce succès ?

La protection aux frontières était une mesure nécessaire, mais pas suffisante. Il fallait également améliorer la production des pommes de terre.

Les 3 clés du succès

1 La force des paysans organisés

L'agriculture guinéenne est essentiellement familiale. L'exemple de la production de pomme de terre montre qu'organisés, les paysans africains peuvent relever les défis de la sécurité alimentaire de leurs pays et au-delà.

Le succès de la pomme de terre « Belle de Guinée » est d'abord celui d'agriculteurs et de leur organisation : la Fédération des producteurs du Fouta Djallon (FPFD). La FPFD est née en 1992 dans un contexte de désengagement de l'État du secteur agricole. Elle compte aujourd'hui 18 000 adhérents répartis en 450 groupements.

2 La protection de l'agriculture familiale au service de la sécurité alimentaire

Au début des années 90 la production guinéenne de pommes de terre était inférieure à 200 tonnes par an. Pour répondre à la demande, la Guinée devait importer environ 1000 tonnes des Pays-Bas.

Dès sa création, la FPFD était convaincue que les paysans du Fouta Djallon pouvaient produire localement les pommes de terre consommées par les guinéens. Mais pour cela, il fallait protéger les agriculteurs familiaux de la concurrence des importations néerlandaises à bas prix. La FPFD, relayée par les médias, a demandé au gouvernement de bloquer les importations durant les 5 mois de commercialisation de la pomme de terre locale, du 1^{er} février au 30 juin chaque année. Dans un premier temps, le gouvernement a refusé, car une telle mesure était contraire au plan d'ajustement structurel conclu avec le FMI. Mais la FPFD a tenu bon et finalement obtenu satisfaction en 1992.

Pour éviter que cette décision ne soit contournée, il était important de s'assurer de la coopération des commerçants.

La FPFD a réussi à conclure un accord-cadre sur l'importation et la distribution de la pomme de terre en janvier 1994, avec l'Union des commerçants importateurs et distributeurs de pommes de terre et l'État guinéen. Cet accord incitait les commerçants à s'approvisionner localement durant la période de blocage des importations en leur garantissant un approvisionnement constant à un prix stable et raisonnable.

La protection était une mesure nécessaire, mais pas suffisante. La FPFD est donc également intervenue pour améliorer la production des pommes de terre.

3 L'amélioration de la production : une priorité !

Les producteurs de la FPFD ont toujours eu comme objectif de rendre leur produit compétitif alors qu'il ne l'était pas au départ car souffrant d'une qualité médiocre et de coûts de production relativement élevés. Des améliorations ont été apportées au niveau de la quantité, de la qualité et de la productivité grâce en particulier à la fourniture par la fédération des services suivants à ces membres :

■ Approvisionnement en intrants de qualité dans les délais : il s'agit notamment d'approvisionnement en semences certifiées et d'engrais. En rendant les intrants disponibles on lève ainsi une contrainte fondamentale.

■ Mise en place de crédit de campagne (pour la campagne de saison sèche) à un taux socialement acceptable qui est remboursé sur la production rendant les intrants accessibles aux producteurs.

■ Formation et conseil aux producteurs : Alphabétisation fonctionnelle et post alphabétisation. Un système de paysans relais est mis en place afin de toucher un maximum de producteurs. Les agriculteurs

les plus avancés peuvent passer au conseil de gestion qui est actuellement développé mais ne touche à ce stade qu'un nombre encore limité de producteurs. Le conseil technique agricole touchant l'ensemble des membres de la fédération est conduit par une trentaine de techniciens de zones. Prochainement, la mise en place d'un cahier des charges pour commercialiser la pomme de terre sous le label « Belle de Guinée » sera testé auprès d'un petit nombre de producteurs. Le service formation couvrant tous ces aspects est le plus gros service de la fédération.

■ Recherche-développement concernant les itinéraires techniques dans le cadre de partenariat avec la recherche.

■ Réalisation d'infrastructures : aménagements de bas-fonds permettant une meilleure maîtrise de l'eau, infrastructures de stockage, pistes d'accès.

À noter que la fédération vient palier aux défaillances de l'État en rendant de nombreux services publics (formation de base, aménagements...).

Un bilan exemplaire

La production est passée de 150 tonnes en 1991 à environ 15 000 tonnes actuellement. Le volume commercialisé est estimé aujourd'hui à 10 000 tonnes, le reste étant autoconsommé (10%) ou conservé pour la production de semences (20%). Les acteurs de la filière sont même parvenus à exporter dans la sous-région.

Les producteurs ont développé une capacité de production, pratiquement toute l'année, avec 3 cycles : en saison sèche avec irrigation (décembre-mars), en saison des pluies (mai-août) et durant l'intersaison (octobre-décembre).

Dès 1998, à la demande de la FPF, le gouvernement met fin au blocage des importations, la production étant devenue suffisamment compétitive et les importations quasi nulles. Les producteurs reçoivent un prix rémunérateur sans que les consommateurs ne soient pénalisés en payant un surcoût par rapport aux produits importés.

La filière pommes de terre joue désormais un rôle socio-économique important dans le Fouta Djallon en offrant une large gamme d'activités, surtout pour les femmes et les jeunes. Elle emploie plus de 5000 producteurs auxquels s'ajoutent des centaines de femmes chargées du ramassage, de la collecte et de la vente du fumier sans oublier le commerce et le transport.

Ainsi, le blocage saisonnier des importations, associé à un ensemble de mesures de soutien à la production, a incontestablement contribué à cette réussite. Dans ses efforts la FPF a été appuyée par de nombreux partenaires techniques et financiers nationaux (Ministère de l'Agriculture, IRAG) et internationaux (Coopération Française, AFD, CECI, AFDI, CCFD, ...).

Étude réalisée par Cécile Broutin, Arlène Alpha (Gret), Kourahoye Diallo (Fédération des producteurs du Fouta Djallon, Christophe Rigourd (Iram) : Protection et soutiens à la production : la combinaison gagnante pour la filière pomme de terre en Guinée, 2009.

>>> L'étude complète est disponible sur le site www.sosfaim.org



Miser sur la filière riz dans la région des Collines

Le secteur du riz dans la région des Collines concerne surtout les petits producteurs et transformateurs, et peut dès lors constituer une forte valeur ajoutée, en milieu rural.

Les opportunités d'accroissement dans la filière riz béninoise

La filière riz a été retenue par l'État béninois comme une filière prioritaire dans le plan de relance du secteur agricole suite à la crise alimentaire de 2007-2008. Le riz représente actuellement la troisième céréale en termes de production, après le maïs et le sorgho, et fait partie des plats quotidiens de la majorité de la population. Le secteur concerne surtout des petits producteurs et transformateurs, et peut dès lors créer une forte valeur ajoutée, en milieu rural.

Les opportunités d'accroissement de la production et d'amélioration de la qualité du riz local sont bien présentes. Le Bénin dispose de nombreux atouts favorables à la production du riz et plus généralement au développement de la filière :

- importantes superficies de bas fonds exploitables pour la production du riz,
- conditions agro-climatiques favorables,
- forte demande encore non satisfaite, existence de marchés transfrontaliers (Nigeria, Niger,...),
- centres de recherche travaillant pour l'amélioration des rendements et de la productivité,
- intérêt actuellement porté à la filière par plusieurs bailleurs de fonds,
- volonté des producteurs de faire du riz une filière rentable,...

Les contraintes sont importantes également. Les besoins des producteurs de riz en investissements productifs sont énormes (besoin de crédits à moyen et long terme). Or, les subventions étatiques sont nettement inférieures aux normes recommandées dans la sous région et elles sont difficiles à mobiliser.

Au niveau de la transformation, le manque de respect des normes de qualité et un manque d'infrastructures de stockage appropriées sont à relever tandis que la plupart des équipements sont vieux et les capacités de transformation sont faibles.

Les importations de riz asiatique et américain ainsi que la gestion de l'aide alimentaire fragilisent la filière (dépendance aux importations évaluées à 40 % de la consommation nationale). Cela empêche les producteurs d'obtenir des prix rémunérateurs (parce que ce riz importé est vendu largement en dessous du prix de production au Bénin) et donc de disposer de revenus leur permettant de satisfaire aux dépenses élémentaires de survie.

Pour réduire cette concurrence, limiter les autres contraintes et amorcer un véritable développement de la filière rizicole au Bénin, il est impérieux de conduire des actions à court, moyen et long terme pour développer la filière.

Projet expérimental : l'accès des petits producteurs aux marchés modernes

Dans la région des Collines, la production du riz est très largement caractérisée par la prépondérance des exploitations familiales. Les moyens de production demeurent généralement traditionnels, et les producteurs ne disposaient pas de magasin de stockage. Le décorticage, principale opération de transformation du riz dans la zone, se faisait aussi bien de façon manuelle que mécanisée.

Jusqu'en 2008, les prix de vente fluctuaient d'une année à l'autre et étaient souvent peu rémunérateurs pour les producteurs. Mais en 2008, les organisations paysannes

locales en collaboration avec l'ONG VECO et le supermarché belge Colruyt, ont lancé un projet expérimental visant l'accès des petits producteurs de la région des Collines aux marchés modernes.

Plus spécifiquement, le projet visait la production de riz de bonne qualité dans les Collines, l'accompagnement des producteurs pour l'accès à des marchés rémunérateurs, l'amélioration de leurs revenus et l'appui à la satisfaction de l'autosuffisance alimentaire pour les exploitants familiaux et à la sécurité alimentaire des populations locales en leur offrant localement du riz de prix et de qualité compétitifs par rapport au riz importé.

Concrètement, au plan organisationnel, cela s'est matérialisé par le renforcement des capacités techniques (formations en gestion financière et administrative, sur les normes de marché et qualité du riz, sur les techniques de paillage, de compostage, etc) qui a permis de mieux structurer les organisations paysannes et de mettre en place un système de collecte du riz paddy. Les partenaires ont également entrepris des activités pour satisfaire aux exigences de qualité du riz (test de conformité, contractualisation de la multiplication des semences de base, champs d'expérimentation,...) et les organisations paysannes ont reçu un appui à la construction de magasin de stockage et en équipement.

L'ONG VECO a facilité la production et l'analyse participative d'informations sur le coût de production, la structuration des prix et le rendement moyen, en vue de l'élaboration de plan de commercialisation du riz, ainsi qu'un plan d'action environnemental.

Des avancées positives

Grâce à ce projet expérimental dans la filière riz, plusieurs innovations tant techniques qu'organisationnelles ont été développées avec les exploitants familiaux producteurs de riz dans la commune de Savalou. Différents acquis peuvent être inscrits sur le compte de l'expérience, comme le renforcement des capacités techniques des producteurs, les changements dans la gestion de leurs exploitations, la diminution de l'utilisation d'engrais chimiques, la création de valeur ajoutée au riz paddy, la maîtrise de normes de qualité par les producteurs,... Pour la campagne 2009-2011, les producteurs ont produit et commercialisé 24 tonnes de riz décortiqué long grain dont une partie, au-delà des besoins sur les marchés locaux, a été exportée vers la Belgique.

Les prix de vente (préfinancement de 150 CFA le kg, et versement additionnel de 50 CFA/kg après transformation et commercialisation) représente un record jamais obtenus par ces producteurs. Ces revenus ont été un grand apport pour le paiement des frais de scolarité des enfants, des soins de santé, l'achat de ciment et de tôle, etc. L'autosuffisance en riz est une réalité et les ménages de producteurs de riz ne consomment plus de riz importé.

Goulots d'étranglement à lever pour amplifier l'initiative et recommandations

Cette dynamique positive a des chances réelles de se propager dans les arrondissements et communes voisines. L'assurance de disposer de riz de qualité est une garantie pour accéder à la fois aux marchés nationaux, régionaux et internationaux. Ce projet expérimental a prouvé que les exploitations familiales du Bénin peuvent relever les défis de la sécurité alimentaire.

Mais il y reste des recommandations formulées par les acteurs pour aller encore de l'avant :

■ **Encore plus de recherche de marchés rémunérateurs** des efforts des producteurs est nécessaire.

■ **Une politique de taxation/régulation des importations de riz.** La concurrence des riz importés qui proviennent parfois de vieux stocks (qualité douteuse) et des dons de riz perturbent les marchés en défaveur du riz local.

■ **Les actions d'accompagnement sur le plan technique et organisationnel** sont toujours nécessaires pour renforcer les bases de la filière et puis développer les chaînes de valeur.

■ **L'appui à la mécanisation de la production** doit se poursuivre pour réduire la pénibilité des travaux et accroître les performances de production.

■ **Le département des Collines** est situé dans une zone de transition climatique ce qui explique les variations de la pluviométrie. Les aménagements pour la maîtrise de l'eau constituent une préoccupation principale pour la stabilisation de la production.

Étude réalisée par Rigobert Cocou Tossou, commanditée par la CNOP Guinée et VECO dans le cadre d'un partenariat avec VECO, SOS FAIM et le CFSI et 7 Plates formes paysannes d'Afrique de l'Ouest. Mars 2011.

>>> L'étude complète est disponible sur le site www.sosfaim.org

Investir dans la filière maïs dans la région des Savanes

Les opportunités d'accroissement dans la filière maïs togolaise

Au Togo, le maïs se positionne comme la principale culture céréalière de base devant le sorgho, le mil et le riz. Il prend une ampleur dans la consommation des ménages dans les régions septentrionales (Savanes) comme ingrédient dans la fabrication du pain. Il est aussi utilisé pour la production des provendes destinées à l'élevage de volaille.

De 1990, à 2009, la production de maïs a progressé environ 1,5 fois plus vite que celle du sorgho/mil. Malgré la limitation de la disponibilité en terre et les sols surexploités, la région des Savanes (la région la plus pauvre du pays) constitue la locomotive de relance du secteur.

Une diversité de mesures ont été prises, à différents niveaux, pour dynamiser la filière maïs au Togo et dans la Région des Savanes précisément.

■ **Sur le plan politique,** le gouvernement togolais a mis en œuvre la Stratégie de Relance de la Production Agricole (juillet 2008), le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et le Projet d'appui au développement agricole au Togo. Ces différentes mesures politiques se traduisent à divers niveaux et viennent en soutien entre autres de la filière maïs. On note ainsi :

Au niveau de la production : une meilleure organisation de la production, de l'approvisionnement et de la distribution des intrants, et la gestion de la fertilité des sols.

Au niveau des mesures de conservation et de stockage : 10 000 tonnes de maïs sont stockés chaque année par l'Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire au Togo

(ANSAT) et pour le reste, les paysans stockent dans les greniers traditionnels améliorés ou en sacs sur des palettes.

Sur le plan de la transformation : des projets de transformation en phase d'expérimentation par des ONG locales, comme la transformation de la farine de maïs en couscous et en spaghetti, donnent une impulsion à la filière.

Sur le plan de la commercialisation : des campagnes d'achat auprès des producteurs sont lancées par les organisations des producteurs : fixation le moment venu d'un prix plancher qui sera placé à un niveau légèrement supérieur à celui pratiqué sur le marché de production. L'organisation des producteurs pour la collecte des produits a permis d'améliorer la commercialisation.

■ **au niveau des mesures de crédit :** un accent sur le développement du warrantage.

■ **au niveau des mesures organisationnelles :** un renforcement des capacités des organisations des producteurs de céréales, regroupées en unions au niveau village, cantonal ou préfectoral, régional et national.

Comparés à ceux du sorgho et du mil, les rendements du maïs sont largement meilleurs (0,6 tonne/ha, comparé à 0,38 tonne/ha pour le sorgho et 0,42 tonnes/ha pour le mil).

Malgré les opportunités d'accroissement de la production, les contraintes et défis sont encore énormes :

■ Les taux de pertes post-récolte sont assez élevés lorsque les paysans n'appliquent pas de pesticides de traitement post-récolte.

■ Le manque de magasins de stockage oblige les producteurs à garder leur production en attendant les meilleurs prix de vente.

L'option de plus en plus attrayante pour financer des crédits de production et de commercialisation reste le warrantage.

■ L'approvisionnement et la distribution des engrais sont effectifs mais les besoins ne sont pas couverts en partie à cause des prix élevés des engrais par rapport à la qualité. Le prix de vente des engrais a aussi augmenté.

■ La transformation du maïs, tenue par les femmes, est essentiellement artisanale. L'égrenage et le décorticage se font exclusivement de façon manuelle.

■ Les producteurs de maïs ont recours au crédit de campagne, à un taux souvent élevé (18 à 24 %) pour une durée de remboursement ne dépassant pas six mois. Les conditions d'accès aux crédits sont rudes.

■ Au niveau de la commercialisation, il y a un blocage des circuits extérieurs de commercialisation et une absence de maîtrise des volumes de maïs produits dans le pays pour savoir les quantités disponibles.

Les effets de ces mesures

■ Ils se traduisent par un accroissement des productions et des superficies. Entre 1990 et 2009 le taux moyen de croissance le plus élevé 6 % comparativement au sorgho/mil 4 %. Quant à la croissance de la production, pour la région des Savanes, le taux moyen est de l'ordre de 27 %.

■ Un accroissement des revenus et une diminution de la pauvreté au sein des producteurs (la région des Savanes est parmi les plus pauvres) un potentiel de conservation et de stockage capitalisable.

■ Un développement embryonnaire de la transformation.

Recommandations

Pour renforcer le développement de la filière maïs dans la région des Savanes au Togo, les stratégies de dynamisation existantes de la filière doivent être soutenues par les cinq piliers suivants :

1 Appui à l'intensification de la production sur une base durable

La pratique culturale actuelle combinant la fumure organique avec l'engrais chimique doit être soutenue et renforcer l'usage d'engrais pour la garantie d'une fertilité durable des sols. Pour cela, il est impérieux d'agir sur l'approvisionnement et la qualité des engrais et des semences.

Un renforcement de la capacité de gestion actuelle des producteurs de maïs particulièrement en comptabilité : tenue de cahier journal, gestion des stocks, compte d'exploitations etc.

2 Appui à la conservation et au stockage

La conservation et le stockage sont des leviers stratégiques de sécurisation des systèmes de marché au Togo et dans la Région des Savanes. Elle passe nécessairement par un renforcement des capacités institutionnelles et financières des organisations des producteurs de céréales au niveau village, cantonal ou préfectoral et régional. Ces structures doivent être capables de mettre à la disposition des producteurs de maïs où qu'il se situe des infrastructures de stockage adéquates.

3 Appui à la transformation

Le maïs est consommé en pâtes, farines de bouillie et comme ingrédient de nombreux plats. Le développement de la transformation à plus grande échelle des produits alimentaires doit faire l'objet d'attention de la part de l'État et du secteur privé, par l'amélioration des conditions techniques dans le secteur agroalimentaire et par le soutien à la formation des transformateurs individuels ou organisés en groupements.

4 Appui à la commercialisation

Dans le court terme, il faut améliorer les moyens de stockage. A cet effet, il convient d'appuyer les groupements dans la gestion collective des excédents de maïs, le warrantage notamment.

Dans le moyen terme, il faut réhabiliter les moyens de transport et améliorer l'état des routes et des pistes rurales pour faciliter le désenclavement des zones excédentaires.

Dans le long terme, il faut envisager une réhabilitation des voies ferrées qui restent le moyen de transport le plus sûr et efficace, entre autre pour le maïs.

L'identification de niches commerciales doit être recherchée.

Mise en place de systèmes efficaces d'information des marchés.

5 Appui au système de financement durable de la filière

L'absence d'un crédit approprié à la culture du maïs force les producteurs à recourir aux Institutions de micro-finance souvent inadaptées. L'option de plus en plus attrayante pour financer des crédits de production et de commercialisation reste le warrantage : un système de crédit adossé à une garantie de quantité de maïs en stock. Cela implique 1) de soutenir et de former les producteurs à stocker et conserver convenablement leur maïs, 2) d'amener les Institutions de micro-finance à accepter l'idée, 3) de mettre en relation les organisations paysannes avec ces institutions.

Étude réalisée par Prof. Egnonto M. KOFFI-TESSIO, commanditée par VECO et la CTOP, dans le cadre d'un partenariat avec VECO, SOS FAIM, CFSI et 7 Plates formes paysannes d'Afrique de l'Ouest. Mars 2011.

>>> L'étude complète est disponible sur le site www.sosfaim.org

Pas de décollage du maraîchage sans appui ciblé de l'État

Dans le cadre des études d'expériences positives autour des exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest, la Confédération paysanne du Faso - CPF- a souhaité se pencher sur le secteur du maraîchage. Dans ce pays où les revenus de la majorité de la population proviennent de la production agricole pendant la saison des pluies ou de l'élevage (35% du PIB), le maraîchage est perçu comme une activité de contre-saison qui offre un large éventail d'opportunités.

Les organisations paysannes y voient une opportunité pour les ruraux de générer des revenus en dehors de la période d'hivernage, de lutter ainsi contre l'oisiveté en saison sèche et de leur donner des opportunités de rester au pays. Elles y voient également une opportunité d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages, et d'enrichir la ration alimentaire des populations. Globalement le maraîchage mérite d'être pris en compte comme secteur stratégique de lutte contre la pauvreté. Pourtant, il n'existe pas de politique efficace qui lui soit appliquée.

D'après l'étude menée, ce sont les femmes et les jeunes surtout qui pratiquent grandement le maraîchage.

Certaines données permettent d'apprécier le réel potentiel de la filière

■ **une large variété des produits du maraîchage est possible** : des légumes traditionnels (gombo, piments, oignons, ...), aux légumes exotiques (aubergine, haricots verts, chou, laitue, ...) est reconnue.

■ **Des rendements à l'hectare nettement supérieurs à ceux des céréales** : de 800 ou 1.000 kilos/l'hectare pour le mil et le sorgho, à respectivement 17.000-20.000-15.000 pour la pomme de terre, l'oignon et la tomate.

■ **Des prix de vente au kilo largement supérieurs au prix des céréales** : de 110 F CFA pour le mil ou le sorgho, à 250-300 et 400 F CFA, respectivement pour la pomme de terre, l'oignon et la tomate

■ **Une évolution de la place des produits maraichers** dans la consommation des ménages et dans les dépenses alimentaires (6,2%).

■ **Un marché international** : Les produits maraichers burkinabés progressivement et fortement demandés par les pays voisins accroissant ainsi les volumes et les valeurs d'exportation de ces produits.

Au terme d'enquêtes menées auprès des producteurs, et selon leur compte d'exploitation, la rémunération du travail, toujours supérieure à 1000 F CFA par jour pour le maraîchage n'est jamais atteinte pour les cultures d'hivernage (céréales).

Une filière faiblement structurée et soutenue par le gouvernement

On note certaines mesures publiques ces dernières années mais isolées et disparates depuis le désengagement généralisé de l'État du secteur productif agricole. Ces initiatives n'ont pas permis de insuffler un dynamisme au secteur, malgré un certain engouement dans la filière. En 5 ans (2003 à 2007), le nombre de personnes qui se sont engagées dans le maraîchage en saison sèche a doublé (de 100.000 à 200.000 personnes). Mais la productivité du travail reste faible; par manque d'équipements, d'intrants appropriés, la production n'a pas augmenté proportionnellement (30%).

Compte tenu du faible investissement public sur la filière, il n'existe pas non plus d'études chiffrées récentes et globalisées sur le secteur.

Veiller à mettre en place des mécanismes visant à minimiser les impacts des prix mondiaux sur les fragiles économies comme celles des paysans.

Des initiatives insuffisantes ou inadaptées

Dans les années 80-90, la Banque Mondiale avait identifié la filière du maraîchage comme source de croissance. À travers le projet «AFD», l'État a voulu relancer la filière, mais visait surtout l'accroissement des exportations. L'expérience ayant montré la difficulté à collecter les produits périssables comme les légumes chez une multitude de petits producteurs et les garder dans des conditions satisfaisant les normes d'exportation, l'option avait été de travailler directement avec de grands producteurs eux-mêmes ou avec l'exportateur directement. Les petits producteurs n'avaient pas été pris en compte et la croissance avait été vue dans le sens restrictif du terme, à l'échelle de l'économie du pays, sans prise en compte des retombées pour les populations. Les résultats ont été bien «mitigés», selon le consultant impliqué dans la gestion de ce dossier.

Un autre projet d'amélioration – PACVA –Projet d'amélioration des chaînes de valeur agro alimentaire –visait à combattre la pauvreté au sein des petites exploitations, mais également à travers l'ouverture de débouchés internationaux, notamment pour le haricot vert. Cela n'a pas permis non plus de structurer la filière et de faire progresser la situation des petits exploitants maraîchers.

D'autres initiatives de soutien à la filière émanant d'ONG ou d'autres acteurs ont été lancées, ici et là, mais, toujours à l'échelle d'un village ou d'une zone ; elles n'ont pas eu un effet structurant sur l'ensemble du secteur.

Aujourd'hui, les résultats de la filière « fruits et légumes » demeurent en deçà des attentes.

La majorité des producteurs pratiquent un système d'irrigation manuelle (arrosoir, 73%), et la motopompe reste une pratique minoritaire. Les performances de l'ensemble du secteur restent peu satisfaisantes (accès limité aux intrants, pas d'encadrement technique, pas de moyens logistiques, secteur de la transformation peu développé et inadapté, et insuffisance des techniques de stockage pour les denrées périssables,...). Du côté de la commercialisation, les conditions ne sont pas favorables aux maraîchers au niveau régional et national (marché informel et absence de gestion de l'offre sur le marché, faible maîtrise des producteurs sur le prix de vente,...). Sur le marché international, le Burkina qui autrefois était un important exportateur de haricots verts à destination de l'Europe s'est vu prendre la majorité de ses parts de marché par le Kenya.

Recommandations

Pour que le maraîchage soit un secteur d'avenir pour les paysans burkinabés, pour la sécurité alimentaire dans le pays, et la réduction de la pauvreté, il doit impérativement être appuyé, de l'intérieur par une organisation de la filière (acteurs de la chaîne), et de l'extérieur, par un soutien des autorités publics et partenaires tant bilatéraux que multilatéraux.

Le gouvernement a promulgué une loi coopérative qui permet aux producteurs de s'organiser et de participer à la gestion des filières. Des dynamiques de structuration autour du maraîchage se mettent en place. Il reste aux producteurs de s'organiser davantage conformément à la loi afin de jouer un rôle actif dans la promotion des filières maraîchères.

Quant au soutien public de la filière, il devrait faciliter :

- l'approvisionnement des facteurs de production (engrais, crédits, équipements adaptés,...)
- l'appui conseil et la recherche, pour une mise à disposition de variétés et de technologies durables efficaces et efficientes,
- l'organisation de la production et de la mise en marché (conservation, comptoirs d'achat-vente, diversification des lieux de production, ...)

Les maraîchers burkinabés réunis au sein d'un atelier de restitution de l'étude en février 2011 à Ouagadougou ont identifié différentes étapes pour la relance du maraîchage. Ils ont également souligné que dans l'économie libéralisée dictée par les prix mondiaux, « toute politique de soutien de l'agriculture familiale doit veiller à mettre en place des mécanismes visant à minimiser les impacts des prix mondiaux sur les fragiles économies comme celles des paysans, notamment des petits producteurs. »

Étude réalisée par Nabyouré Ignace OUEDRAOGO, dans le cadre d'un partenariat avec VECCO, CFSI, SOS FAIM et 7 plates formes d'Afrique de l'Ouest. Mars 2011.

>>> L'étude complète est disponible sur le site www.sosfaim.org

Un terroir d'initiatives en matière d'appui aux exploitations familiales

Les petites exploitations familiales sont la base de l'économie et de la société sénégalaise. Elles constituent plus de 90 % des exploitations agricoles au Sénégal. Tout en privilégiant l'une ou l'autre spéculation en fonction d'opportunités, elles privilégient la diversification.

De quelques expériences fructueuses d'appui aux exploitations familiales

LES OIGNONS ...

Quand les conditions de commercialisation stimulent les producteurs

Dans la région des Niayes, la production est passée de 40 000 tonnes en 2002-2003, à 177 000 tonnes en 2010, selon l'agence de régulation des marchés (ARM) qui estime à 22 milliards de francs CFA, le chiffre d'affaires de la filière sur cette période.

Comment cela a-t-il été possible ? Grâce à de nombreuses initiatives entreprises depuis 2003, à la fois par l'État et les organisations de producteurs (OP), et particulièrement :

■ Le gel des importations décidé par le gouvernement de manière concertée avec les OP : on est passé progressivement de trois mois de protection à cinq, et on est en voie de passer à sept mois, compte tenu de l'évolution de la production nationale.

■ Des efforts réalisés par les OP dans la production d'oignon de qualité répondant aux attentes de la population et aux exigences de la conservation et dans l'amélioration des rendements.

■ La mise en place d'infrastructures de stockage permettant la conservation des productions, en vue de réguler l'approvisionnement des marchés.

■ Une organisation de l'offre, avec une mise en connexion des différentes zones de production d'oignons (producteurs des Niayes à travers l'Association des Unions de maraîchers des Niayes et producteurs de la Vallée à travers l'Association des producteurs d'oignon de la Vallée)

LA TOMATE ...

Quand la coordination des acteurs de la filière sert la filière toute entière

La culture de la tomate industrielle a été introduite au Sénégal en 1969. Elle est caractérisée par l'existence de contrats d'achat de production entre les producteurs et un industriel, la SOCAS (Société de conserves alimentaires du Sénégal) qui met à leur disposition l'assistance technique nécessaire au développement de cette culture. La récolte à l'époque était de 200 tonnes de tomates fraîche. Aujourd'hui la SOCAS achète plus de 50.000 tonnes de tomates aux producteurs, sous contrat ; ce qui garantit d'avance un prix rémunérateur pour le producteur.

Comment une telle croissance de la production ?

Un partenariat étroit s'est construit entre les producteurs de tomates et un industriel, et s'est matérialisé en 1995 par la création du Comité national de concertation de la filière tomate industrielle (CNCFTI). Ce comité s'est lui-même renforcé au fil des ans, avec des producteurs qui ont pris leur place et joué leur rôle dans la défense de leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière : boycott par les producteurs de la production en 1998 dans le cadre de la négociation du prix aux producteurs, participation au financement de l'interprofession,...

LE RIZ FLUVIAL...

Quand les acteurs sont trop éparpillés pour faire face à un marché libéralisé

La libéralisation a entraîné des changements au niveau de la filière riz avec l'émergence de différents acteurs privés : les fournisseurs d'intrants et de services, les transformateurs, les commerçants, etc mais sans démarche de responsabilisation des producteurs et de leurs organisations ; la production annuelle est évaluée à 250 000 tonnes et il reste un gap important pour couvrir la demande intérieure estimée à 850 000 t/an. Dans la gestion de la fonction de production, ce qui a avant tout marché dans les filières « oignon » et « tomate », c'est la correcte prise en charge de la fonction de production et de ses activités connexes par les exploitations familiales et leurs organisations. Cela a cruellement manqué au niveau de la production du riz. Du point de vue des OP, on avance que si les conditions de performance sont réalisées et démontrées (comme dans le cas de l'oignon et de la tomate), les investissements publics en termes d'aménagement et la régulation du marché suivraient de facto.

Quand les ambitions des exploitations familiales contrarient les ambitions de l'État

Face à la libéralisation de la filière arachide, les organisations de producteurs ont mis en place divers dispositifs endogènes d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation locale qui ont contribué à maintenir la filière à un niveau encore pertinent pour les producteurs (multiplication de semences d'arachide, partenariats avec les privés dans le cadre de la commercialisation, ...).

Il est difficile de chiffrer les quantités d'arachides transformées au niveau local

par les exploitations familiales et mises sur les marchés. Mais à titre d'exemple, l'entente des groupements associés de Birkélane a accompagné un groupe de 800 femmes qui se sont organisées en réseau de transformatrices de l'arachide. Elles transforment chaque semaine (entre novembre et mars), 50 tonnes d'arachide, en huile de consommation. Plus d'une dizaine d'autres organisations intermédiaires membres des faitières mènent des activités de ce type, au point que les industriels les démarchent pour leur racheter les produits transformés.

Les enseignements de ces expériences

Concernant la filière «oignon»

Le rôle et la place des OP, dans le choix et la mise en œuvre des appuis aux exploitations familiales, dans la mise en place des financements et la gestion des infrastructures, et dans la concertation pour la gestion de l'offre ont été déterminants. La forte implication des OP a même influencé la gouvernance politique et économique de la filière, concernant plus précisément la détermination des prix aux producteurs et des périodes de limitation des importations.

Concernant la filière «tomate»

Les performances de la filière tomate industrielle sont en partie liées aux différents mécanismes de coordination mis en place au niveau du segment de la production et des dispositifs de coordination horizontale à travers le regroupement dans des GIÉ et unions ; mais également entre les producteurs et la SOCAS d'une part, et avec les autres acteurs de la filière d'autre part.

Concernant la filière «riz»

L'absence d'implication des exploitations familiales et des OP, dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, a incontestablement freiné le développement de cette filière. Il faut noter la création récente d'une société mixte de

transformation et de commercialisation du riz local, où le capital est constitué des apports des producteurs, des transformateurs, et des commerçants. Cette initiative participative fortement saluée doit permettre d'améliorer la mise en marché et la production si les conditions organisationnelles, techniques et financières sont réglées en amont.

Concernant la filière «arachide»

L'exemple de l'arachide montre combien il est important d'associer les exploitations familiales et leurs organisations dans les choix des produits à promouvoir. En effet, ce sont les mêmes exploitations familiales qui font l'arachide, le maïs et le manioc. Elles font donc un arbitrage, dans l'affectation des ressources (terres, main d'œuvre, moyens techniques et financiers).

La participation et implication des acteurs dans le développement des dynamiques, et particulièrement des organisations paysannes légitimes et structurées, est incontournable dans une perspective de sécurité alimentaire et de commercialisation.

Étude réalisée par Mme Ndiaye, née Ndeye Sene, dans le cadre d'un partenariat avec VECO, CFSI, SOS FAIM et 7 plates formes d'Afrique de l'Ouest. Avril 2011.

>>> L'étude complète est disponible sur le site www.sosfaim.org



Facteurs de succès et recommandations

Ces facteurs de succès doivent servir de base dans l'élaboration des politiques agricoles des pays africains.

Ils doivent également inspirer l'Union européenne et les États membres dans leurs politiques de développement et toutes les autres politiques qui peuvent influencer le développement agricole (politiques agricole, commerciale, énergétique, ...).

Bonne gouvernance des processus de relance des productions agricoles :

- Les initiatives fructueuses ont pu bénéficier d'une reconnaissance du rôle majeur des exploitations familiales par les États et la CEDEAO.
- Des organisations paysannes structurées et professionnelles se sont mobilisées et engagées dans les processus, en relayant les choix stratégiques des producteurs, orientant ainsi les priorités des initiatives menées et déterminant leur réussite.
- Ces initiatives ont favorisé l'émergence d'interprofessions et autres cadres consultatifs avec les responsables politiques et autres acteurs économiques, au sein desquels une concertation et un dialogue multi-acteurs permanent s'est engagé.

Engagement politique fort et constant des États qui s'est traduit notamment par :

- Une volonté politique de maîtriser les marchés agricoles nationaux permettant d'assurer aux producteurs une commercialisation des productions, le cas échéant avec une politique de régulation / taxation des importations.
- Des politiques évitant de faciliter les importations de façon généralisée (suppression de la TVA ou droits de douane sur les produits importés), même en période de crise alimentaire, au-delà de nécessaires filets de sécurité.
- Des investissements directs dans les exploitations familiales et la recherche visant à satisfaire les besoins alimentaires nationaux et régionaux.

Amélioration de l'organisation des filières grâce à :

- L'identification et mise en place de systèmes d'information améliorés sur la production et les marchés, permettant de fixer des prix rémunérateurs et d'établir des plans de commercialisation, sur la base du développement des chaînes de valeur par filières.
- Un financement des investissements accessible et facilité aux producteurs qui soit adapté à l'activité agricole comme le warrantage (opération de crédit ayant pour garantie les productions stockées en vue d'une vente ultérieure à un bon prix).
- Un renforcement de la qualité et de la quantité de l'accès aux intrants et aux équipements (ex : fumure organique, mécanisation, aménagements hydro-agricoles et maîtrise de l'eau).
- L'appui conseil et la recherche pour une mise à disposition de variétés semencières adaptées aux réalités locales, qui soient durables et efficaces.
- L'amélioration des conditions phytosanitaires pour une production marchande de qualité.
- Le développement d'infrastructures appropriées pour la transformation individuelle ou en groupement, le stockage et le transport vers les lieux de commercialisation.
- Un renforcement des capacités techniques et de gestion financière et administrative des producteurs permettant d'assurer la professionnalisation de l'agriculture.

Les organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest

Avec le soutien des partenaires du Nord



CPF- Burkina Faso

Contact : Eric Ouedraogo
T (226) 503 01 844
cpf@fasonet.bf

COORDINATION TOGOLAISE DES ORGANISATIONS
PAYSANES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES



PNOPPA – Bénin

Contact : Léopold Lokossou
T (229) 213 77 288
pnoppa_benin@yahoo.fr



CNOP – Mali

Contact : Mady Sissoko
T (223) 202 86 800
cnop@orangemali.net



CNCR- Sénégal

Contact : Najirou Sall
T (221) 33 82 77 451
cncr@cncr.org



CNOP – Guinée Conakry

Contact : Nassirou Condetto Camara
T (224) 60 3358 22
paysansdeguinee@yahoo.com



PFPN – Niger

Contact : Moumini Idrissa
T (227) 207 32 352
pfp_niger@yahoo.fr



SOS FAIM

Contact : Virginie Pissoort
T (32) 2 548 06 70
vpi@sosfaim.org



CFSI - Comité Français pour la solidarité internationale

Contact : Pascal Erard
T +33 (0)1 44 83 63 41
erard@cfsi.asso.fr



Vredeseilanden

Contact : Saartje Boutsen
T (32) 16 31 65 92
saartje.boutsen@vredeseilanden.be



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Le présent document et les études auxquelles ce document renvoie ont été réalisés avec l'aide financière de l'Union Européenne et de la coopération belge. Leur contenu est de la seule responsabilité de leur auteur et n'engage en rien l'Union européenne et la coopération belge.

Novembre 2011